

Plan de Prévention Des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Val de Tours - Val de Luynes



Carte du zonage réglementaire

Extrait

Fondettes

Annexé à l'arrêté préfectoral
du 18 juillet 2016
approuvant la révision du PPRI
Val de Tours - Val de Luynes

Juillet 2016

Légende

- Zones A – Champ d'expansion des crues**
- A EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - AZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - A TF en allée Très Fort (TF) ou TF+ si fréquentement inondable
 - A F en allée Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable
 - A M en allée Modérée (M)
 - A EM dans le lit mineur des cours d'eau, au lit endigué de La Loire ou du Cher, à la zone directement inondable par débordement de la Loire ou du Cher.
- Zones B – Zones déjà urbanisées**
- B EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - BZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - B TF en allée Très Fort (TF) ou TF+ si fréquentement inondable
 - B F en allée Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable
 - B M en allée Modérée (M)
- Zones C – Centres urbains**
- C EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
 - CZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
 - C TF en allée Très Fort (TF) ou TF+ si fréquentement inondable

- C F en allée Fort (F) ou F+ si fréquentement inondable
- C M en allée Modérée (M)
- Zone fréquentement inondable (TF+, F+)
- Zone hors d'eau isolée ou linéaire
- 88,3
- Ligne isocote du niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) (Altitudes « normales » NGF - IGN69)
- Limites communales
- Routes principales
- Voies SNCF et tramway
- Parcelles cadastrales
- Bail cadastral
- AF
- Lettrage Zones réglementaires du PPRI



0 100 200 300 400 m

Fondettes

